

RIEULAY

Révision du Plan Local d'Urbanisme

ZONAGE RISQUES

Approbation
Vu pour être annexé à la DCM
du 10 juillet 2019

Echelle : 1/5000ème



		Révision du PLU Prescrite le :	Projet du PLU Arrêté le :	PLU Approbé le :
--	--	-----------------------------------	------------------------------	---------------------

URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT
CS 40 200 Fiers-en-Escribleux
59503 DOULAI Cedex
Tél. 03 62 07 80 00 - Fax. 03 62 07 80 01

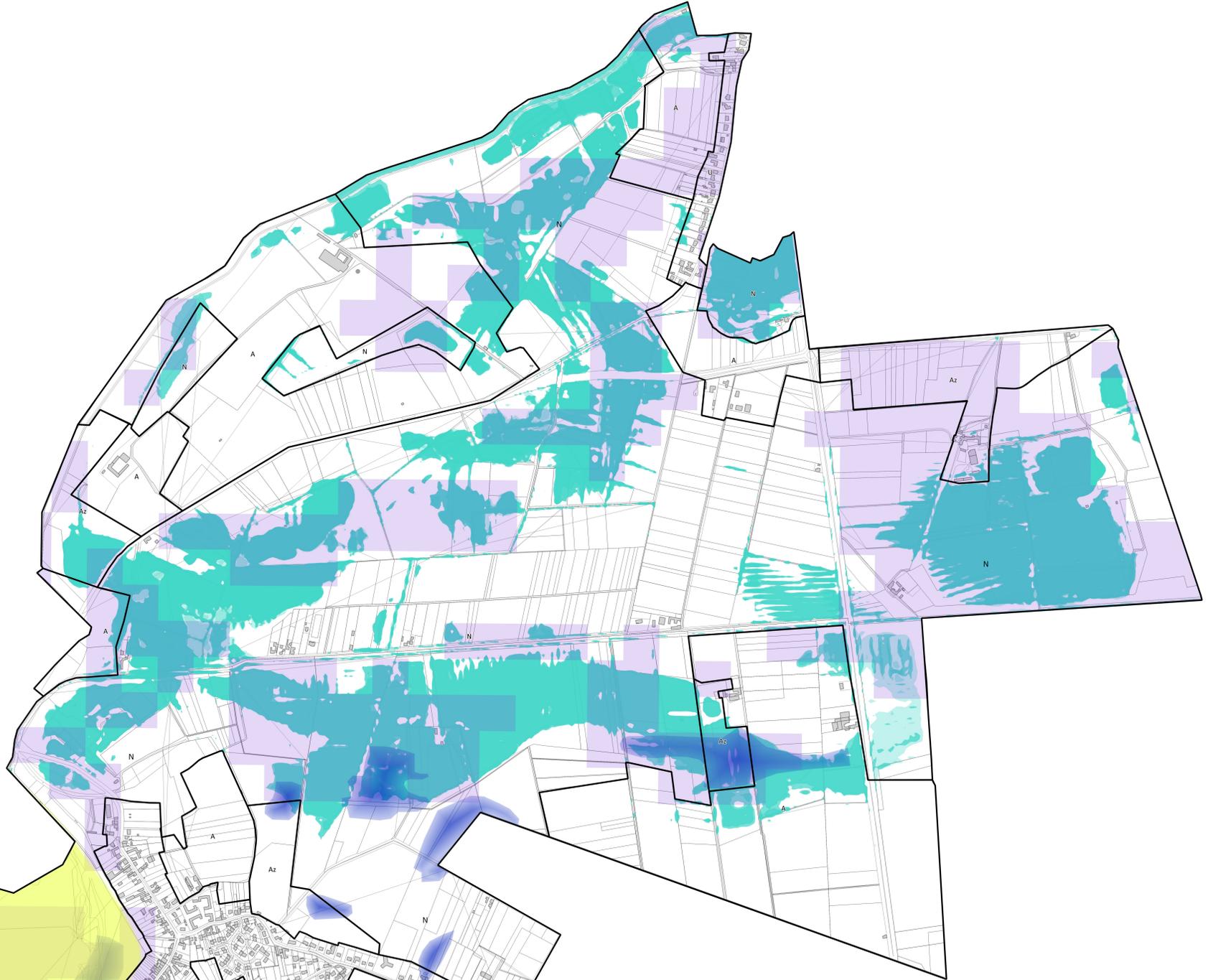
PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET NUISANCES

La commune est concernée par le risque d'inondations par remontée de nappes phréatiques (sensibilité très faible à très forte et sub-affleurante), par débordements (plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle) et par arrêt de la station de relevage des eaux. Des zones d'expansion de crue sont également constatées.

La commune n'est que peu concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux (aléa faible à nul sur l'ensemble du territoire). Rieulay est localisée en zone de sismicité faible.

Un risque minier (chauffement, glissement superficiel, tassement) est recensé sur l'espace terril.

Dans tous les cas, il est vivement conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.



Légende

- Limites de zones
- Zones inondées constatées
- Atlas des zones inondables (expansion de crue)
- Atlas des Zones Inondables (crues)
- Risque de remontées de nappes**
- Nappe sub-affleurante
- Risques miniers**
- Aléa faible (échauffement, glissement superficiel, tassement)
- Aléa fort échauffement

Nom	Définition
IAU	Zone destinée à une urbanisation mixte à court ou moyen terme, de faible hauteur
A	Zone à vocation agricole
Ap	Zone agricole à enjeu paysager
Az	Zone agricole potentiellement humide ou à enjeu environnemental
N	Zone naturelle protégée, destinée à la prise en compte du milieu naturel et à sa mise en valeur
Ne	Secteur de la zone Naturelle à vocation économique
Ni	Secteur de la zone naturelle à vocation sportive, touristique et de loisirs
U	Zone urbaine à vocation mixte affectée essentiellement à l'habitat, aux équipements, aux commerces, aux services et aux activités non polluantes

